

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

21 OCT. 2021

Objet : Convention de Conseil à membres de la Société d'Économie Alpestre
Unité pastorale « Les Mouilles »
« Amélioration de l'accès à la ressource en eau et potabilisation »

ARRIVEE
5

Le « **Mercredi 24 Février 2021 à 14h00** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

Étaient présents :

Christian ANSELME
Elie FARINELLI
Michel MATHIEU
Yves ANTHOINE-MILHOMME
Jean-Marc NICOLLIN
Michel BASTARD-ROSSET
Anne LEVET
Jean-Yves ABBE-DECARROUX
Jean-Pierre BETEND

Assistaient également :

Richard CLAVEL, Alpagiste Chez Paccot- Métralière
Pascale RIGOT, Responsable Service Comptabilité Finances Fillière
Johan FREIMANN, Service Comptabilité Finances Fillière
Amélie ROMAC, Chargée de mission Syndicat Mixte des Glières
Emmanuel COGNET, Technicien SEA74
Antoine ROUILLON, Directeur SEA74

Avait donné pouvoir

Estelle GAILLARD à Jean-Pierre BETEND, Commune Glières-Val-de-Borne

Monsieur le Président présente aux membres de l'Assemblée Générale le projet de travaux relatifs à l'unité pastorale des Mouilles qui concerne l'alimentation en eau d'abreuvement. Le projet consistera à mettre en place une citerne souple avec surpresseur permettant d'alimenter 10 points d'eau au sein des pâturages.

Il est exposé aux membres de l'Assemblée Générale que, les dossiers de demande de financement, l'appui technique et administratif, sont effectués par la Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie, association départementale à laquelle l'AFP adhère.

Il est proposé de passer une convention de conseil avec la SEA relative à ce projet.

La contribution financière proposée et plafonnée par la SEA 74 est de :

1 180,00 € pour un montant estimé de 38 820,00 euros TTC de travaux

Il est précisé que cette convention ne prendra effet qu'après inscription définitive du dossier auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire:

- Demande l'appui de la Société d'Économie Alpestre pour l'assister en vue de la réalisation des travaux prévus sur l'unité pastorale des Mouilles,
- Approuve le montant de la contribution proposée à **1 180,00 euros net de Taxes** pour ce programme de travaux,
- Demande à Monsieur le Président d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
- Accepte la convention en ses termes et prend acte que cette dernière ne prendra effet qu'après transmission du dossier auprès des financeurs,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer cette convention et veiller à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus
Pour copie conforme
Le Président de l'A.F.P.
Christian ANSELME

